

"Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants"

Non à la sélection !



La fin de l'année scolaire 2016- 2017 a été marquée par le fiasco total du système d'Admission Post-Bac (APB) : plusieurs milliers de bachelier-es se sont retrouvé-es sans inscription dans une formation d'enseignement supérieur, dont une immense majorité issu-es de la voie professionnelle, ce qui n'est pas anodin.

APB 2016-2017 : que s'est-il passé ?

Rien d'imprévu là dedans. La hausse démographique des années 2000 fait que, chaque année, il y a de plus en plus de bachelier-es : + 200 000 ces dernières années et ils-elles seront à nouveau entre 40 et 50 000 supplémentaires l'an prochain. Pour fonctionner et accueillir l'ensemble de ces bachelier-es, il manque à l'enseignement supérieur l'équivalent de trois universités...

Ouf, un « Plan étudiant » ?

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) a annoncé en grande pompe le 30 octobre dernier un projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants. Ce plan prévoit que chaque lycéen-ne puisse faire jusqu'à 10 vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines pendant l'année de Terminale seront consacrées au projet d'orientation. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le chef d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite le transmettre aux établissements de

SOMMAIRE

- pp. 1 à 3 : Non à la sélection !
- pp. 4-5 : Non-renouvellement des CUI : la colère gronde !
- pp. 6-7 : Répression contre le mouvement social : ça continue !
- p. 8 : Soutien à Sud éducation 93
- p. 9 : UPE2A : pour le rectorat, si on peut faire avec 15, faisons avec 20

l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».

Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-nes sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier. Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, 5 derniers bulletins de note, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.

Dans les formations sélectives (CPGE, DUT, BTS, écoles...) les réponses possibles aux élèves demeurent les mêmes : Oui, Non, En attente (liste d'attente). Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » rallongeant la durée de son cursus universitaire. Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bons par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.

Les universités pourront proposer aux étudiant-e-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluri-disciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables... le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique. Ce plan étudiant est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université. Individualiser les parcours c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection sociale et les inégalités.

Non au tri dès le lycée !

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un-e second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.

Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait donc aux collègues enseignant-es des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, émission d'avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc. En plus de la surcharge de travail que cela impliquerait en terme de travail d'orientation, le rôle des enseignant-es n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce travail de tri !

Sud éducation Paris appelle les collègues des lycée à refuser d'émettre les avis à la suite des conseils de classe.

Pour un vrai service public d'orientation

Orienter est un métier et nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-es d'orientation (devenu-es Psy-EN). Pourtant aujourd'hui cette mission est de plus en plus reléguée aux enseignant-es tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture des CIO et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e Psy-EN. D'autre part, le projet de loi prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen-nes par... des services civiques !

Sud éducation Paris revendique des moyens pour un service public d'orientation : réouverture des CIO, embauche de personnels titulaires et formés pour assurer ce travail auprès des élèves.

Des universités sous pression

L'annonce d'un investissement d'1 milliard d'euros à destination de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) est un leurre. Y figurent 450 millions d'euros déjà budgétisés sous forme d'appels à projets : toutes les universités n'en bénéficieront pas, n'y auront droit que celles dont les projets sont en adéquation avec les volontés gouvernementales.

Il reste donc 550 millions d'euros budgétisés sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-es d'ici à 2025 ! C'est totalement insuffisant, d'autant qu'aucune garantie n'existe sur les recrutements de personnels titulaires. Bien au contraire, les contrats précaires, contractuels ou vacataires, se multiplient à tous les étages : personnels techniques, administratifs, enseignant-

es et des bibliothèques. Les conditions de travail et d'étude des personnels et des usager-es des universités se sont fortement dégradées ces dernières années.

Ces quinze dernières années, les choix gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont clairs : l'université doit s'adapter au marché. Il s'agit de peser dans le jeu de la concurrence internationale et de proposer une offre compétitive qui s'intègre au modèle économique. Les regroupements et fusions d'université et les récentes réformes (Master en 2016, ESR en 2013, LRU en 2007, etc.) sont les symboles de cette mise au pas libérale de l'enseignement supérieur. Ces contre-réformes ont déjà des conséquences en terme de sélection sociale : filières sélectives, augmentation des frais d'inscription, etc. Les collègues enseignant-es/chercheurs-euses à l'université accompliraient le reste du travail de sélection en examinant un nombre de dossiers incalculables (tous les choix non hiérarchisés devant a priori être examinés !).

Sud éducation Paris les appelle à boycotter les recommandations des conseils de classe, à refuser la mise en place des « attendus » et ainsi à ne pas opérer de sélection à l'Université.

Il est urgent de réagir !

Ce « Plan étudiant » est une attaque de plus contre la jeunesse : baisse des APL, projet de rétablissement d'un service militaire obligatoire d'un an, etc. Cette sélection sociale va permettre de baisser le niveau de qualification de celles et ceux qui sont issu-es des classes populaires et ainsi envoyer des centaines de milliers de précaires sur un marché du travail que Macron s'emploie à déréguler. Il faut s'opposer massivement et radicalement à cette logique.

Sud éducation Paris appelle à la tenue d'assemblées générales de tou-tes les personnels et élèves/étudiant-es dans les facs et les lycées afin de décider collectivement la grève et le blocage, seuls à même de faire reculer le gouvernement.

À l'opposé de l'école du tri social, nous revendiquons une école polytechnique pour tou-tes et une université libre, gratuite et accessible à tou-tes, offrant une formation émancipatrice et pluridisciplinaire.

Encore et toujours refuser le LSUN ! Quand Google lorgne sur les données scolaires...

Au cas où l'on serait à cours d'arguments pour justifier notre refus de ficher nos élèves dans le LSUN (interconnexion possible avec les fichiers municipaux, policiers et de justice ; plus de droit à l'oubli ; garantie de sécurisation impossible ; inquiétudes sur l'utilisation future de ces données...), le Directeur du numérique pour l'éducation, Mathieu Jeandron, nous en a offert un nouveau sur un plateau. Le 12 mai dernier, dans un courrier adressé aux responsables académiques, il ouvre grand la porte aux principaux fournisseurs de service du web, les GAFAM (google, apple, facebook, amazon, microsoft). M. Jeandron autorise ainsi leur utilisation par les établissements scolaires et le partage des données scolaires, permettant donc l'utilisation commerciale de ces données et leur hébergement hors de France. Ce courrier a fait l'effet d'une bombe et les réactions de protestation ont été nombreuses (syndicats enseignants, ligue des droits de l'homme, ligue de l'enseignement, FCPE, PEEP, etc.). La présidente de la CNIL (commission na-

tionale informatique et libertés), Isabelle Falque-Pierrotin, s'en est également inquiétée. Elle reconnaît que « les données scolaires sont particulièrement sensibles, elles disent énormément des enfants et peuvent les suivre longtemps » et ajoute qu'« il faut bien voir que le secteur de l'éducation est extrêmement sollicité par des acteurs économiques, très intéressés par ces données scolaires ».

Nous ne dirons jamais assez que les informations entrées dans un fichier informatique sont hors de contrôle. Aucune garantie ni de leur effacement, ni de leur utilisation future, ne peut être donnée. Pour celles et ceux qui ne peuvent faire autrement que remplir le livret unique, il suffit d'imprimer une version vierge et de la remplir à la main.

Les données scolaires ne sont pas des marchandises... non au fichage des élèves !

Non-renouvellement des CUI : la colère gronde !

Annoncée discrètement dans la presse par le gouvernement fin août 2017, la suppression des emplois-aidés a bien eu lieu. Du secteur associatif à la fonction publique, des milliers de personnes se retrouvent du jour au lendemain sans revenus, obligées d'aller pointer à Pôle emploi.

Notre secteur n'est pas épargné par le plus grand plan de licenciement de l'histoire : dans les écoles et établissements nombre de collègues arrivés à la fin de leur contrat ont été purement et simplement remerciés. D'ores et déjà ce sont 600 collègues qui se sont retrouvés sans rien du jour au lendemain : assistant-es d'éducation, aides documentalistes, maintenance informatique, agent-es d'entretien ou de restauration, secrétaires, etc.



Et la saignée continue...

Dans certains établissements, cela est passé quasi inaperçu : « tiens un-e tel-le n'est plus là ? ». D'autres, principalement des collèges et lycées, se sont mobilisés pour sauver leurs collègues (Colette Besson, Edgar Quinet, Dorian, Modigliani, Jean Perrin...). Afin de soutenir ces mobilisations Sud éducation Paris a déposé un préavis de grève.

Si ici et là des victoires ont été gagnées, nous pensons qu'il faut regrouper les mécontentements et fédérer les initiatives, car il ne s'agit pas de situations isolées mais bien d'une attaque globale. La suppression des CUI révèle au grand jour le manque crucial

de moyens dans nos écoles et établissements. Nous manquons de personnels formés, dans tous les ser-

vices, de la maternelle au lycée : AVS, AED, médecins scolaires, assistant-es pédagogiques, enseignant-es, agent-es, infirmier-es, psychologues, enseignant-es spécialisé-es, CPE... La liste est longue !

C'est dans ce sens que nous avons pris part aux deux rassemblements intersyndicaux des 18 octobre et 22 novembre et que nous avons participé avec d'autres secteurs concernés (associatif, collectivités territoriales, RATP...) à des réunions de coordination des initiatives.

Cependant, pas question pour nous de défendre la précarité ! L'augmentation du nombre de collègues en contrat précaire est exponentielle. Aujourd'hui les CUI sont remplacés par les services civiques, sur-précarité assurée : pas de contrat de travail, mais un contrat d'engagement, pas de salaire, mais une indemnité, pas de protection sociale. Le rêve pour les capitalistes : créer une « armée de réserve » ultra-précaire, peu coûteuse, taillable et corvéable à merci.

Le 18 octobre dernier, suite au rassemblement d'une centaine de personnes, personnels et parent-es d'élèves, devant le rectorat une délégation composée de représentants syndicaux, d'un AED, d'une aide documentaliste, d'un enseignant, d'un parent d'élève, d'une aide administrative en CUI en poste jusqu'à mi décembre, a été reçue par M.Coignard, Directeur de l'Académie, Mme Bauer, chargée de mission BACA (Bureau de l'Assistance éducative et des contrats aidés), Mme Depoyant-Devaut, Secrétaire générale de l'Académie de Paris et M.Hosatte, Directeur des Ressources humaines du Rectorat.

Voici ce que nous a annoncé le Rectorat :

Il n'est pas possible de compenser la perte des contrats aidés : sur les 600 CUI supprimés, seuls 300 sont amenés à devenir des contrats AESH si les personnels dont le contrat est supprimé acceptent ce changement de poste.

Les contrats aidés de l'Académie de Paris sont répartis sur des postes d'assistance administrative, de sur-

veillance des élèves, de soutien scolaire aux élèves, assistance informatique et autres... Seulement 15 à 20 contrats pour les postes de surveillance des élèves (AED) seront créés et aucun des postes administratifs et des postes informatiques supprimés ne seront remplacés.

D'où sortent ces contrats ?

Quand un établissement veut recruter un AED, il se passe parfois un mois ou deux avant d'avoir un-e candidat-e ou un contrat signé. Le Rectorat a donc cumulé tous ces mois sans AED en poste, et en additionnant ces décalages, récupère 15 à 20 contrats. La Secrétaire générale a indiqué qu'elle avait obtenu de Pôle Emploi le renouvellement de 130 contrats CUI pour l'Académie de Paris, des moyens « exceptionnels » alloués à cette rentrée 2017- 2018 ! Mais... qui n'iront pas au-delà du 30 juin pour les plus « chanceux », la plupart verront leur contrat s'arrêter avant car ils auront atteint les 2 ans maximum sous contrat CUI et rien ne leur sera proposé d'autre...

Aujourd'hui, voici ce que le Rectorat propose en réponse à cette situation catastrophique :

- devenir AED quand c'est possible : mais se pose le problème du diplôme, il faut un bac minimum, or un certain nombre de collègues en CUI n'en sont pas titulaires... Sans oublier que seuls 15 à 20 contrats supplémentaires d'AED sont disponibles sur toute l'Académie...
- des postes de contractuels administratifs au sein du

Rectorat (par exemple au service intendance). Aujourd'hui il y en a déjà 4 à 5.

- toute personne qui le désire peut devenir AESH à condition d'être inscrite à Pôle Emploi.

En gros, le Rectorat n'a rien à nous proposer, si ce n'est quelques miettes ! La Secrétaire générale a cherché à diviser les établissements en annonçant qu'elle traiterait au cas par cas les besoins des établissements et prioriserait les personnels ! La délégation a répondu que, évidemment, tous ces postes étaient nécessaires au bon fonctionnement des établissements scolaires et qu'aucun ne devait disparaître.

À Sud éducation Paris nous pensons qu'il est temps de s'unir et de remettre en avant nos revendications :

- le réemploi de nos collègues licencié-es suite au plan social de suppression des CUI ;
- une sortie de la précarité pour les collègues contractuels : un plan de titularisation, sans condition de concours, de diplôme, de stage ou de nationalité !
- plus de moyens, à la hauteur des besoins réels de chaque école et établissement, estimés par celles et ceux qui y travaillent ;

Nous soutiendrons les initiatives prises par les collègues dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à nous contacter.

Communiqué des personnels du collège Colette Besson

EN MARCHÉ OU GRÈVE

Le collège Colette Besson, classé en éducation renforcée REP+ a dû faire la rentrée avec un tiers de son personnel surveillant en moins. Conséquence directe de la suppression des CUI. Le personnel et le réseau de parents du quartier se sont mobilisés. Après avoir gradué les démarches : courriers, pétitions, motion au CA sans réponse de la part du rectorat, nous avons tous voté pour la grève.

Les conséquences de cette mesure descendante, très malvenue dans un contexte où l'encadrement scolaire participe à la qualité du climat scolaire, étaient mesurables dans les couloirs, dans la cour et directement à l'infirmerie. La sécurité des élèves ne pouvait être assurée. Solidaires avec nos collègues AED harassés qui travaillaient en sous-effectif, nous avons décidé unanimement de nous mettre en grève le 17 octobre 2017 avec le soutien massif des parents et de Sud Éducation Paris qui avait déposé un préavis de grève pour le mois d'octobre.

Cette annonce d'une « Opération collège mort » avec une perspective de poursuite de blocage par la mise en place d'une caisse de grève pour le personnel de vie scolaire, nous a permis d'obtenir, sept jours avant la date prévue de grève, deux postes d'AED à 20h, contrats de droit public, cédés à terme.

Le recrutement se fera localement. Aujourd'hui nous restons sur le qui vive car notre assistante sociale qui est congé maternité n'a pas été remplacée.

**Notre pire adversaire est la résignation.
Notre force est notre mobilisation collective et massive.**

Répression contre le mouvement social : ça continue !

On s'en souvient, le mouvement contre la loi travail de 2016 a été marqué par une forte répression : interdictions administratives de manifester, nasses policières, usage de gaz lacrymogènes et flasball blessant de nombreuses personnes dans les manifestations, arrestations et procès, peines de prison. Aujourd'hui, des personnes arrêtées lors de ce mouvement sont encore sous contrôle judiciaire tandis que d'autres attendent l'appel de leur procès.

Nous avons essayé de relayer un maximum ces informations pour apporter aux personnes réprimées la solidarité nécessaire. Nous pensons que face à la répression il faut rompre l'isolement et aller à l'encontre de l'idée qui voudrait que lorsqu'on est embêté par la police ou la justice moins on en dit mieux ça sera. La pratique montre plutôt que plus on est seul-e plus on mange.

C'est dans ce sens qu'une Coordination contre les violences policières et la répression a vu le jour et est aujourd'hui toujours active. Elle se réunit tous les mardis soir à la bourse du travail et assure un important travail de contre-information et de suivi des personnes réprimées.

Lors des récentes manifestations de septembre et octobre, la Coordination a assuré une permanence téléphonique en lien avec un groupe d'avocat-es (plusieurs personnes ont été arrêtées lors des ces manifestations, dont une a été incarcérée). Ils-elles ont récemment publié un communiqué qui revient sur les stratégies policières et judiciaires de ces derniers mois de répression. Cette logique répressive est pour nous indissociable du contexte actuel : la sortie de deux ans d'état d'urgence débouche sur une nouvelle loi liberticide qui introduit les principales mesures de cet état d'urgence dans le droit commun et nous trouvons donc important de diffuser ces informations : (perquisitions administratives sur ordre du préfet -y compris de nuit, établissement des « périmètre de protection » où police mais aussi agents de sécurité privée peuvent procéder à des fouilles de véhicule et contrôles d'identité aléatoires, assignations à résidence à l'initiative des préfets, etc.).



Communiqué de la Coordination contre les violences policières et la répression (extraits)

« La stratégie des procureurs pour envoyer les manifestant-e-s en prison avant d'être jugé-e-s ! »

On assiste depuis la rentrée sociale de septembre 2017 à la mise en place de nouvelles stratégies de la part des flics et des procs. En effet, si les forces de police sont moins visibles lors des manifestations, préférant se tenir à distance pour faire des incursions plus « ciblées » au cœur des cortèges, il ne faut pas oublier les dizaines d'interpellations que nous déplorons. Interpellations qui ont été d'une rare violence lors du rassemblement en hommage à Rémi Fraisse le 26 octobre dernier [...].

A cela s'ajoute un changement de paradigme lors du passage devant les tribunaux. Aux traditionnels "violences sur personne dépositaire de l'autorité publique", "outrage et rébellion" vient s'ajouter les notions d'"attroupelement armé en vue de ..." ou de "groupement formé en vue de commettre des violences ou des dégradations", résurgences de la « loi anti-casseurs » des années 70. Ce qui permet de faire condamner des personnes pour des intentions supposées et non sur la base de faits matériellement constitués.

D'autre part, fait très inquiétant dès le premier stade judiciaire (la comparution immédiate), le procureur demande maintenant quasi systématiquement la mise en détention provisoire jusqu'au procès, et ce quel que soit l'état du casier judiciaire ou des garanties de représentation du/de la prévenu.e. Si fort heureusement ces demandes ne sont pas toujours suivies par le tribunal [les personnes] peuvent écoper ensuite de contrôles judiciaires et d'"interdictions de séjour" sur les lieux des prochaines manifestations. La machine judiciaire montre là son vrai visage : elle restreint la liberté de circuler alors que les faits reprochés ne sont même pas établis. Seule compte la suspicion d'avoir l'intention de commettre des délits.

[...] Actuellement, le groupe juridique accompagne une vingtaine de prévenu.e.s en attente de leur procès, et nous sommes loin du compte. C'est pourquoi il est important de faire tourner le lien de notre caisse collective (tinyurl.com/stoprep2) et invitons chaque personne à contribuer à hauteur de ses moyens.

La solidarité est notre arme.

Rappel de la ligne : 07.53.13.43.05

**(ouverte par intermittence lors des manifestations)
stoprepression(AT)riseup.net**

Situation au lycée Bergson

Mardi 10 octobre dernier, alors qu'un appel à la grève interprofessionnelle était largement suivi dans l'éducation nationale plusieurs lycées parisiens ont été bloqués par les élèves (Voltaire, Arago, Lamartine ...). Dans plusieurs établissements la police, appelée par la direction du lycée, est intervenue pour débloquer.

Devant le lycée Bergson (19ème arrondissement) plusieurs élèves, lycéens et collégiens, ont été arrêtés et placés en garde-à-vue. Deux collégiens de 13 ans et deux lycéens sont restés jusqu'à 48 heures en garde-à-vue ! Ces deux derniers ont été déférés au tribunal et ont comparu devant un juge pour mineurs ce jeudi 12 octobre au matin. Ils ont écopé d'une mise à l'épreuve. Un communiqué intersyndical (CNT STE 75, CGT éducation 75, Sud éducation 75) sorti quelques jours après dénonçait : **« Les élèves relâchés après contrôle d'identité ont témoigné d'insultes à caractères raciste et homophobe, d'humiliations et de menaces de la part des policiers à l'intérieur du commissariat. Nous condamnons ces interpellations et l'usage d'intimidations et d'humiliations à l'égard de ces élèves qui sont restés enfermés pendant 48h ! »**

Ces dernières années les flics s'acharnent contre les élèves de ce lycée, pour beaucoup issus de milieu populaire : chaque tentative de blocage se solde par une intervention de la BAC, avec la complicité de la direction de l'établissement. Sûrement que la politisation et la mobilisation de ces jeunes n'est pas du goût du pouvoir.

Nous avons en souvenir les images qui ont circulé sur les réseaux sociaux de policiers frappant au sol des élèves lors d'un blocage le 24 mars 2016, en plein pendant le mouvement social contre la loi travail. Un des policiers auteur des violences a été condamné depuis. Un autre doit passer en procès le 30 mars prochain. Certains élèves avaient également été arrêté-es et poursuivi-es. Lundi 27 novembre l'un d'eux a été jugé par le tribunal pour mineurs de Paris des faits de rébellion, outrage et violences volontaires. Il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve et 1 500 € de dommages et intérêts pour les policiers ! Sa plainte pour les coups qu'il avait reçu a elle été classée sans suites.

Nous ne nous étonnons pas d'une justice complice qui couvre les violences de la police. Nous ne comptons plus le nombre de policiers non-poursuivis ou relaxés alors que des personnes sont mortes entre leurs mains. Cette situation nous révolte. Ces dernières semaines, trois personnes sont décédées, tuées par des policiers : le 21 novembre à Vienne, Joail (19 ans) est percuté par un train alors qu'il essaye d'échapper à un contrôle de police ; le même jour à Thonon, Nicolas (21 ans) est tué par balle par la BAC. Le lendemain, Massar (20 ans) meurt à l'hôpital après avoir passé 13 jours en réanimation suite à son interpellation par la police à Gare du Nord.

Le 24 novembre, une élève du lycée Eiffel de Cachan est éborgnée par un tir de flasball lors d'une manifestation lycéenne dénonçant l'esclavage des migrant-es africain-es en Libye. Elle a perdu définitivement l'usage de son œil.

Nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas de quelques bavures. La violence de la police est systémique.

La Coordination contre les violences policières et la répression a décidé d'appeler à une manifestation en solidarité avec les élèves du lycée Bergson, contre la répression et les violences policières, le 18 janvier 2017. Sud éducation Paris s'associe à cet appel. Un appel sortira prochainement et sera publié sur notre site internet.

Soutien à Sud Éducation 93

Sud Éducation Paris défend la liberté de Sud Éducation 93 à organiser un stage selon les modalités qu'il souhaite et condamne les attaques menées contre ce syndicat, tant par le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer que par divers groupes d'extrême droite et autres adversaires habituels des luttes antiracistes.

Le terme « racisme d'état » qui déplaît tant à Jean-Michel Blanquer, a été largement défini et documenté par la sociologie dans le sillage des travaux de Michel Foucault. Si ce terme suscite de telles réactions, il ne peut s'agir que d'une ignorance feinte ou réelle de celles et ceux qui voudraient faire taire les militant.e.s qui combattent leurs politiques de discrimination et de régression sociale.

Si Jean-Michel Blanquer n'est pas lecteur de travaux sociologiques, il aurait pu pour comprendre ce terme s'appuyer sur le rapport daté du 8 novembre 2016 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui constatait, à partir d'un « ensemble convergent d'études », « la surreprésentation des jeunes hommes issus des minorités visibles dans les contrôles au faciès ». Ou simplement sur la décision de la cour de Cassation du 9 novembre 2016 de condamner l'État pour contrôles d'identité « discriminatoires ».

Si cela l'intéressait, il aurait aussi pu lire l'enquête du Défenseur des droits, Jacques Toubon, rendue public le 13 février 2017, où l'on pouvait lire que « 80% des personnes correspondant au profil de « jeune homme perçu comme noir ou arabe » déclarent avoir été contrôlées dans les cinq dernières années (contre 16% pour le reste des enquêté.e.s). Par rapport à l'ensemble de la population, et toutes choses égales par ailleurs, ces profils ont ainsi une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés ».

Nous dénonçons par ailleurs tous les amalgames, manipulations et fausses informations que ces attaques ont générés et nous montrons sur ces points entièrement solidaires des camarades de Sud Éducation 93. Pour les syndicats Sud Éducation, l'antifascisme et l'antiracisme sont des combats quotidiens : nous ne sommes pas dupes des nouvelles préoccupations « antiracistes » de celles et ceux qui attaquent nos camarades.

Ce n'est pas nous qui parlions du « bruit et l'odeur »

(Jacques Chirac à propos des immigré.e.s, 1991). Ce n'est pas nous qui avons dit : « cet attentat odieux qui voulait frapper des Israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic » (Raymond Barre après un attentat contre une synagogue, 1980), « le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire » (Nicolas Sarkozy à Dakar, 2007), « Tu me mets quelques Blancs, quelques white, quelques blancsos. » (Manuel Valls à propos d'une brocante à Evry, 2009), « Dati, avec père et mère, algérien et marocain, pour parler de la politique pénale, ça avait du sens. » (Nicolas Sarkozy à propos de la nomination de Rachida Dati comme garde des Sceaux, 2014), « Mais le kwassakwassa pêche peu, il amène du Comorien, c'est différent. » (Emmanuel Macron à propos des migrant.e.s comorien-ne-s tentant de rejoindre Mayotte, 2017), « Mais qui sont les trafiquants ? Ce sont des Africains. Présentez-moi un passeur français, belge, allemand » (Emmanuel Macron à l'université de Ouagadougou au Burkina Faso, 28 novembre 2017).

Ce n'est pas nous qui nous faisons applaudir par l'extrême-droite à l'Assemblée nationale (Jean-Michel Blanquer, 15 novembre 2017). Mais bien des ministres et des présidents de la République en fonction.

Ce n'est pas nous qui avons tué Lamine, Mehdi, Pierre, Amadou, Karim, Bertrand, Abdoulaye, Houcine, Abdelhak, Dorel, Morad, Loïc, Lahoucine, Yassin, Nordinne, Nabil, Amine, Youssef, Ahamadou, Rémi, Wissam, Mohamed, Steve, Mostefa, Mamadou, Anis, Adama, quelques unes des 103 personnes tuées par la Police en France depuis 8 ans, certaines abattues à bout portant, d'autres étouffées, pendues ou défenestrées dans des commissariats, d'autres fuyant un contrôle de police.

**Solidarité avec nos camarades de
Sud Éducation 93 !
Solidarité avec Solidaires 93 dont les locaux
ont été attaqués le 28 novembre !
Solidarité avec toutes les personnes qui subissent le racisme, mais aussi l'homophobie
et le sexisme !**

UPE2A : pour le rectorat, si on peut faire avec 15, faisons avec 20

En cette rentrée 2017, on assiste à une augmentation significative du nombre d'élèves dont les besoins en terme d'apprentissage de la langue française nécessitent une inscription en UPE2A (unité pédagogique pour élève allophone arrivant).

Cette année, en octobre, dans le primaire, il y avait 137 élèves supplémentaires par rapport à l'année dernière, ce qui fait une augmentation de plus de 23 %.

Ainsi, en ce début d'année, certaines UPE2A accueillent déjà bien plus de 20 élèves, ceci alors que des élèves arrivent tout au long de l'année (pour exemple sur l'année scolaire 2014-2015, sur 33 055 élèves allophones scolarisé-es en France, 12 766 sont arrivé-es après le mois de novembre).

La réponse des responsables du rectorat de Paris face à cette montée des effectifs est surprenante... En effet, début octobre, nous avons appris que : « En l'absence d'indication ministérielle précise quant aux effectifs de ces Upe2a, on s'accorde à considérer sur l'académie qu'ils ne doivent en aucun cas dépasser 20 élèves présents simultanément dans chaque unité. »

Effectivement dans la circulaire d'octobre 2012 qui a changé la dénomination CLIN en UPE2A et qui régit le fonctionnement des dispositifs, il n'y a pas d'indication concernant une limite d'effectifs, ce qui n'avait pas manqué d'être considéré comme un recul à l'époque. Mais des indications ministérielles, il y en a tout de même dans une autre circulaire, celle de 2002 où il est indiqué qu'« [...] il est justifié que l'enseignant de CLIN n'ait pas plus de 15 élèves en même temps dans la classe[...] ».

Ainsi, en l'espace de quelques années, on passe d'un seuil de 15 à celui de 20...Intéressant au moment où le ministre de l'Éducation Nationale nous vend les CP et CE1 à 12 pour favoriser la réussite scolaire !

Les responsables de l'Académie de Paris semblent ignorer que dans plusieurs UPE2A, nous accueillons des élèves qui ont subi de plein fouet les politiques de fermeture des frontières qui rallongent, compliquent et rendent dangereux les parcours migratoires... Depuis un ou deux ans arrivent dans nos écoles de plus en plus d'enfants qui n'ont jamais été scolarisé-es antérieurement du fait

d'un voyage long et compliqué et qui ont été exposés à des situations traumatisantes (traversées du désert, de zones montagneuses, de la Méditerranée, refoulements aux zones frontières, persécutions policières, camps...). À cela, il faut ajouter, outre la fragilisation liée à la perte des repères, la précarité matérielle et administrative vécue par la plupart des étranger-ères classifié-es migrant-es ou réfugiés économiques en France. Ainsi, les enseignant-es et équipes pédagogiques qui accueillent des élèves allophones arrivant-es doivent pouvoir leur accorder une attention personnalisée qui demande du temps, de la concertation et une approche pluridisciplinaire et holistique de l'enfant.

Nous ne pouvons pas accepter que l'accueil et les conditions d'enseignement-apprentissage des élèves qui sont dans les situations administratives et sociales des plus fragiles soient ainsi mises au rabais.

Dénonçons le nouveau seuil parisien de 20 élèves en même temps dans le dispositif . Exigeons des effectifs de 15 élèves maximum en UPE2A et du temps de concertation institutionnalisé dans les écoles où un dispositif est implanté.



STE MARGUERITE

P2

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 14 décembre 2017

éducation
Sud
Paris

Syndicat de Paris

30 bis, rue des Boulets 75011 PARIS - 01 44 64 72 61

U sudeducation75@wanadoo.fr - www.sudeducation75.org

F Sud éducation Paris T @sudeducparis

Non à la sélection à l'entrée à l'université !
Non au plan massif de licenciement des CUI !